

Monsieur Anthony BROSSE
Député du Loiret
Assemblée nationale
126 rue de l'Université
75007 PARIS 07 SP

Saint-Denis, le 1^{er} août 2024

Monsieur le Député,

Dans votre courrier du 4 juin dernier, vous interrogez Jean-Pierre Farandou, Président-Directeur général du groupe SNCF, sur les possibilités d'envisager un arrêt supplémentaire des trains Rémi Orléans - Paris en gare de Bibliothèque-François-Mitterrand (BFM) afin d'offrir aux orléanais de nouvelles possibilités d'accès et de correspondance sur le réseau francilien. Vous demandez également si des études ont déjà été menées dans ce cadre.

Je vous confirme que ce sujet a déjà été évoqué auprès des entités concernées du groupe SNCF, à l'initiative de différents élus orléanais et de la Région Centre-Val de Loire, Autorité Organisatrice des Mobilités, chargée de définir la consistance des dessertes du réseau régional.

Je suis au regret de vous indiquer qu'à ce jour, les études menées pour le compte du Conseil régional Centre-Val de Loire concluent à l'impossibilité de répondre favorablement à ce souhait pour les raisons suivantes.

Conçues pour une desserte par la ligne C du RER francilien et un matériel roulant spécifique, les infrastructures de la gare de Bibliothèque-François-Mitterrand ne sont pas totalement adaptées aux rames Régio2N actuellement exploitées sur la ligne Rémi Express Paris-Orléans. En effet, la hauteur et la longueur des quais sont incompatibles avec les potentielles circulations en unité triple - espérées dans un proche avenir - t des rames régionales Régio2N.

Par ailleurs, prévoir le ralentissement puis l'arrêt de trains Rémi Express en gare de BFM nécessiterait, dans un environnement ferroviaire contraint, de modifier de manière conséquente le plan de circulation de la ligne C et le plan d'occupation des voies de la gare. Ce travail ne peut être mené qu'en concertation entre les Autorités Organisatrices concernées (Etat, Ile-de-France Mobilités et Région Centre-Val de Loire), toute modification du plan de transport de la ligne C pouvant également entraîner des conséquences sur d'autres lignes.

Enfin, comme toutes les gares Transilien, particulièrement en première couronne, la gare de BFM est équipée d'un contrôle d'accès intégral. Les voyageurs des trains Rémi Express ne possédant pas de titre Ile-de-France Mobilités se trouveraient en difficulté pour franchir la

ligne de contrôle vers la sortie ou la correspondance métro, les titres de transport des deux régions n'étant pas, à ce jour, interopérables.

Plusieurs décisions à venir pourraient néanmoins à moyen ou long terme lever un certain nombre des obstacles listés ci-dessus :

Ile-de-France Mobilités doit prochainement renouveler le matériel roulant exploité sur la ligne C. Si les spécificités de ce dernier étaient compatibles avec celles des Régio2N Centre-Val de Loire, une modification des quais de la gare de BFM pourrait s'avérer nécessaire et bénéficier aux deux types de matériel sous réserve que les investissements nécessaires soient consentis.

Des modifications d'offre des différents services empruntant la ligne dans les années à venir, en lien avec les évolutions du réseau Grand Paris Express, pourraient par ailleurs offrir des opportunités d'insertion d'arrêts supplémentaires en gare de BFM.

Enfin, des travaux sur la billettique sont en cours entre les différentes Autorités Organisatrices pour une meilleure interopérabilité des titres de transport.

Vous l'aurez compris, notre posture sur la question n'est pas fermée, mais des obstacles matériels ou techniques doivent être successivement levés pour que les Autorités Organisatrices concernées puissent prendre la décision de répondre à ce souhait de bénéficier d'une desserte complémentaire en Ile-de-France.

Je vous prie de croire, Monsieur le Député, à l'assurance de ma haute considération.



Christophe Fanichet
Président-Directeur général